



## PROCES VERBAL

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE MARDI 5 DECEMBRE 2017

Le conseil communautaire s'est réuni en session ordinaire le 5 DECEMBRE 2017 à 18 heures 30, SALLE DES FETES – VEZEZOUX.

Nombre de conseillers communautaires : 34

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

Date de convocation : 23 NOVEMBRE 2017

#### PRESENTS :

Mesdames : MICHE/ THOREL/ ENTRADAS/ DEVAUX BIDON/MARION/ PICHON

Messieurs : CLEMENSAT/ OLLAGNIER/ ROUSSET/ CERES/ CHADUC/ PASTOUREL/ LEGROS/ BONJEAN/ FOURET/ GLADEL/ BARD / FAURE / LONJON/ JUILLARD/ HAON/CAILLAUD/POISSON/ ROBERT/ PASSEMARD/ PILUDU

**MME JACQUET GINETTE DONNE POUVOIR A MR LONJON GUY**

**MME CHASSIN NICOLE DONNE POUVOIR A MR ROUSSET THIERRY**

**MR TREMOILLERE LUCIEN DONNE POUVOIR A MR CHRISTIAN CHADUC**

**MR PRADON BERNARD DONNE POUVOIR A MR JEAN PAUL PASTOUREL**

**MME PORTE CELINE DONNE POUVOIR A MR HAON OLIVIER**

Madame Nicole MARION est désignée secrétaire de séance

## DELIBERATIONS

### **1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 5 OCTOBRE 2017**

Le conseil communautaire approuve le procès verbal du 5 OCTOBRE 2017.

### **2/ DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE M.THOMAS**

Mme Marie Jo ENTRADAS et Mme Ginette JACQUET sont respectivement désignées déléguée titulaire et déléguée suppléante au sein du conseil d'administration du collège M.THOMAS.

### **3/ DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SIEG**

Suite à l'adhésion de la communauté de communauté, Mr Christian CHADUC et Mr Dominique GLADEL sont respectivement désignés délégué titulaire et délégué suppléant au sein du comité syndical du SIEG.

### **4 / ACHAT MUTUALISE DE BARRIERES : REMBOURSEMENT A DEMANDER AUX COMMUNES**

Suite à l'achat mutualisé de barrières de sécurité proposé par AUZON COMMUNAUTE, les communes de CHAMPAGNAC et de VERGONGHEON se sont portées intéressées et 30 barrières ont été commandées pour un montant de 1230.00 euros ht (soit 1476.00 euros TTC).

La facture est payée pour AUZON COMMUNAUTE. Chaque commune concernée rembourse la somme de 410.00 euros ht (492.00 euros TTC) à la communauté de communes.

## **5/ ACCORD CADRE : RESULTAT DE LA CONSULTATION FOURNITURE CARBURANT**

Suite à la consultation lancée dans le cadre d'un accord cadre, et à la convocation de la CAO, le conseil communautaire retient les 3 entreprises ayant remis une offre :

- ETS VINCENT
- F3C
- ETS ORCEYRE

## **6/ MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR DISPOSITIF AIDES LOCALES**

Le président rappelle qu'en juillet et décembre 2017, deux délibérations ont été prises par AUZON CO pour accompagner les acteurs économiques dans le cadre du programme LEADER à hauteur de 8 % ...et à hauteur de 10 % dans le cadre du nouveau dispositif régional. Il est acté que la CC n'a pas souhaité harmoniser les taux d'accompagnement sachant qu'aucunes CC voisines ne les ont harmonisés. Par contre, il est indispensable de modifier le règlement intérieur actuel en incluant explicitement l'intervention complémentaire REGION que si LEADER ne peut être retenu comme contrepartie.

De plus, si l'on se réfère au règlement des CC voisines et notamment celle de la CC BRIOUDE et selon la suggestion de la CCI, la CC BRIVADOIS permet un accompagnement des investissements des équipements structurants d'hébergement et de loisirs touristiques professionnels dont le montant des dépenses est inférieur à 1 Millions d'euros.

**Le conseil communautaire approuve la modification du règlement et autorise un accompagnement financier des investissements touristiques structurants à hauteur de 8 % de la dépense subventionnable sachant que dans tous les cas la subvention est plafonnée à 8000.00 euros.**

## **7/ FONDS DE CONCOURS 2017 : COMMUNES DE LEMPDES / AZERAT / FRUGERES LES MINES / SAINT VERT**

**Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire attribue les fonds de concours aux communes de LEMPDES / ALAGNON, AZERAT, FRUGERES LES MINES et SAINT VERT, selon le plan de financement suivant et autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

- **Commune de LEMPDES / ALAGNON**
  - Projet d'aménagement de la Route Impériale / Rue du Verger.

Nature dépenses	Montant dépenses ht	Nature recettes	Montant recettes
Aménagement Rte Impériale et Rue du Verger	193 679,00	AUTOFINANCEMENT	51 409,00
		FONDS DE CONCOURS	35 000,00
		DETR 2015	47 000,00
		DETR 2017	12 270,00
		CD 43 - 11	48 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>193 679,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>193 679,00</b>

- **Commune d'AZERAT**

- Projet de réfection, aménagement et mise en sécurité des allées du cimetière.

Nature dépenses	Montant dépenses ht	Nature recettes	Montant recettes
Travaux	30 325,00	AUTOFINANCEMENT	15 325,00
		FONDS DE CONCOURS	15 000,00
TOTAL	30 325,00	TOTAL	30 325,00

- Projet de réfection et aménagement de la voirie au village de LINDES.

Nature dépenses	Montant dépenses ht	Nature recettes	Montant Recettes
Travaux	44820	FONDS DE CONCOURS	20000
		AUTOFINANCEMENT	24820
TOTAL	44820		44820

- **Commune de FRUGERES LES MINES**

- Projet d'aménagement rue des Passementières

Nature dépenses	Montant dépenses ht	Nature recettes	Montant Recettes
Travaux	168645	FONDS DE CONCOURS	35000
		DETR 2017	18380
		AMBITION AUVERGNE	40000
		43-11	30000
		AUTOFINANCEMENT	45265
TOTAL	168645		168645

- **Commune de SAINT VERT**

- Projet d'acquisition de matériel de voirie

Nature dépenses	Montant dépenses ht	Nature recettes	Montant Recettes
Travaux	109720	FONDS DE CONCOURS	25000
		SUBVENTION EXCEP	9000
		AMBITION AUVERGNE	30000
		FONDS 199	20000
		AUTOFINANCEMENT	25720
TOTAL	109720		109720

- Projet Aménagement du cimetière

Nature dépenses	Montant dépenses ht	Nature recettes	Montant Recettes
Travaux	32107	FONDS DE CONCOURS	10000
		DETR 2017	9640
		AUTOFINANCEMENT	12467
TOTAL	32107		32107

## 8/ AIDE AU REGROUPEMENT PARCELLAIRE

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire autorise d'une part, le versement des subventions concernant les dossiers VERNEDE et MAGAUD et d'autre part, la notification d'une subvention d'un montant de 81 euros à Mr BAYLOT et autorise le président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Le CRPF instruit le dossier - Bénéficiaire : Mr Pierre BAYLOT – domicilié à SAINT CHAMOND – pour des bois situés à SAINT VERT. En attente de l'arrêté de subvention et de notification de versement du CD 43. Le montant de la dépense subventionnable est de 270 euros. AUZON COMMUNAUTE intervient à hauteur de 30 % soit 81 euros.

Les deux autres dossiers concernent :

Bénéficiaire : Mr Didier VERNEDE – domicilié à SAINTE FLORINE– pour des bois situés à CHASSIGNOLES. L'arrêté de versement de la subvention du CD 43 est de 158.00 euros soit 50 % de la dépense subventionnable 316.00 euros HT. AUZON COMMUNAUTE intervient à hauteur de 30 % soit 94.80 euros.

Bénéficiaire : Mr Denis MAGAUD – domicilié à BILLOM – pour des bois situés à SAINT VERT. L'arrêté de versement de la subvention du CD 43 est de 45.00 euros soit 50 % de la dépense subventionnable 90.00 euros HT. AUZON COMMUNAUTE intervient à hauteur de 30 % soit 27.00 euros.

## 9/ DOSSIER AIDES LOCALES : SARL CT 41 / SALSON / SASU DISCHLO

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise l'attribution des subventions suivantes sous réserve de l'attestation de la réalisation des travaux par les inter-consulaires.

Il s'agit :

- **Dossier SARL CT 41** : Achat et aménagement d'un camion de tournée – Commune de VERGONGHEON - Coût de l'investissement : 55 950.00 euros ht – **Aide AUZON COMMUNAUTE : 4.476.00 euros** – Aide LEADER : 17 904.00 euros.
- **Dossier Charcuterie Traiteur SALSON** : Modernisation du magasin avec vitrine – Commune de SAINTE FLORINE. Coût de l'investissement : 23 589.00 euros ht – **Aide AUZON COMMUNAUTE : 2359 euros** – Aide REGION : 4717 euros
- **Dossier SASU DISCHLO** : Réaménagement globale du commerce – Commune de LEMPDES – Coût de l'investissement : 48 325 euros ht – **Aide AUZON COMMUNAUTE : 1578 euros** – Aide LEADER : 6312 euros.

## 10/ NOTIFICATION DES AIDES OPAH

Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire autorise d'une part, la notification et d'autre part, le versement des subventions selon le tableau présenté ci-dessous :

COMMUNE	NOM	PRENOM	TYPE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX	SUB.ANAH	FART AUZON CO	SUB.AUZON CO
VERGONGHEON	GRANET	JOEL	ADAPTATION	4609			461
SAINTE FLORINE	BORTOLI	FABIEN	ECO ENERGIE	18791		500	
SAINT VERT	PHILIS	PIERRE	ECO ENERGIE	20000		500	

SAINTE FLORINE	KHAMALLAH	FATIMA ET KHENUSSI	ECO ENERGIE	15692		500	
SAINT VERT	ROCHE	CHRISTIAN	ECO ENERGIE	15886		500	
SAINTE FLORINE	ANDRE	CHRISTIANE	HABITAT INDIGNE	69706	25897		6971
VERGONGHEON	MARTIN	NOEL	ECO ENERGIE	5420			1084
SAINTE FLORINE	MERLO	JEAN PIERRE	AUTRES TRAVAUX	4665			1400
VERGONGHEON	ALLIROL	DANIEL	AUTRES TRAVAUX	3748			1124
VERGONGHEON	USSON	SUZANNE	ADA/AUTRES TRAVAUX	13500	2750		2950
VERGONGHEON	GAGNE	JEAN LUC	ADAPTATION	5500			550
VERGONGHEON	BERNARDI	VIOLANDA	ECO ENERGIE	7958		500	
AUZON	MARTIN	JANINE	AUTRES TRAVAUX	5410			1623
SAINTE FLORINE	VIGOUROUX	ROGER	ECO ENERGIE	13178	7907	500	
LEMPDES/ ALAGNON	CHINELLATO	JEANNINE	ECO ENERGIE	10699	6920	500	
CHAMBEZON	MEYNARD BERNARD	XAVIER JULIE	ECO ENERGIE	20000	12500	500	

## 11/ PROROGATION OPAH 2018 – 2019 : VALIDATION CONVENTION D'OBJECTIFS ET MISSION SUIVI ANIMATION. CONVENTION HABITER MIEUX

Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire autorise :

- le président à signer l'avenant sur la prorogation de l'OPAH du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019 portant l'engagement de la communauté de communes à une enveloppe de 185 500 euros sur la période.
- le président à signer la proposition financière du bureau d'étude URBANIS pour un montant de 80 300 euros.
- le président à signer le protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés « Programme Habiter Mieux »
- ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

### Aides de la CC d'Auzon et de l'ANAH pour les PO l'OPAH

Territoire	Action	Objectif quantitatif (différence entre l'objectif et le réalisé)	Base	Taux d'aide CC d'AUZON	Enveloppe CC d'Auzon	Taux d'aide ANAH	Enveloppe ANAH	
Sur l'ensemble du territoire de la CC	Projets de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	10	50 000	10,00%	50 000	50%	250 000	
	Projets de travaux d'amélioration	Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	0	5 000	10,00%	0	50%	0
		Travaux pour l'autonomie de la personne (très modestes)	25	6 000	10,00%	15 000	50%	75 000
		Travaux pour l'autonomie de la personne (modestes)	10	8 000	10,00%	8 000	35%	28 000
		Travaux économie d'énergie (>25 %) PO très modestes	35	15 000	0,00%	0	50%	262 500
		Travaux économie d'énergie (>25 %) PO modestes	15	15 000	0,00%	0	35%	78 750

		Autres travaux PO très modestes (Financement Auzon Co) <u>sauf chaudière, isolation extérieure et isolation des combles</u>	5	10 000	<b>25,00%</b>	12 500		
		Autres travaux PO modestes (Financement Auzon Co) <u>sauf chaudière, isolation extérieure et isolation des combles</u>	10	10 000	<b>10,00%</b>	10 000		
		Assainissement non collectif	0	12 000	<b>10,00%</b>	0	0%	0
<b>Total subventions (droit commun)</b>						<b>95 500</b>		<b>694 250</b>
Prime Habiter Mieux			<b>65</b>		<b>500,00</b>	<b>32 500</b>	1500	<b>97 500</b>
<b>Total PO</b>			<b>110</b>			<b>128 000</b>		<b>791 750</b>
						<b>TOTAL PO 128 000</b>		<b>791 750</b>

### Aides de la CC d'Auzon et de l'ANAH pour les PB

Territoire	Action	Objectif quantitatif	Base	Taux d'aide de La CC d'AUZON	Enveloppe de la CC d'AUZON	Taux d'aide de l'ANAH	Enveloppe ANAH	
<b>les logements occupés sont financés sur l'ensemble du territoire. Les sorties de vacances ne seront financées que dans les bourgs et villages desservis par des commerces et services et à proximité d'une route importante</b>	Projets de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	10	45 000	<b>10,00%</b>	45 000	35%	157 500	
	Projets de travaux d'amélioration	Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	0	10 000	<b>5,00%</b>	0	35%	0
		Travaux pour l'autonomie de la personne	0	8 000	<b>10,00%</b>	0	35%	0
		Travaux pour réhabiliter un logement dégradé	0	35 000	<b>10,00%</b>	0	25%	0
		Travaux d'amélioration des performances énergétiques (gain >35 %)	5	25 000	<b>10,00%</b>	12 500	25%	31 250
		Travaux suite à une procédure RSD ou contrôle de décence	0	10 000	<b>15,00%</b>	0	25%	0
		Travaux de transformation d'usage	0	40 000	<b>10,00%</b>	0	25%	0
<b>Total subventions (droit commun)</b>					<b>57 500</b>		<b>188 750</b>	
Prime Habiter Mieux		15		<b>0,00%</b>	<b>0</b>	1500	<b>22 500</b>	
<b>Total PB</b>		<b>15</b>			<b>57 500</b>		<b>211 250</b>	
					<b>TOTAL PB</b>	<b>57 500</b>	<b>211 250</b>	

## **12/ AVANCE DE TRESORERIE AU SIEM – ANNEE 2018 : 45 000 EUROS**

Le président explique qu'une avance de trésorerie est demandée par la présidente du SIEM d'un montant de 45 000 euros. Cette avance devant permettre d'honorer les dernières factures de l'année 2017. Il rappelle qu'AUZON COMMUNAUTE a déjà versé 47 743.90 euros pour l'année 2017 avec un versement de 40 000 euros en décembre 2016 (solde 2016 / avance 2017).

**Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire autorise le versement d'une avance sur trésorerie au SIEM d'un montant de 45 000 euros et à signer toutes les pièces afférentes au dossier.**

## **13 / CRÉATION D'UN EMPLOI POUR UN AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC : AIDE PETITE ENFANCE**

M. le Président indique que la création de l'emploi : **AIDE PETITE ENFANCE** est justifiée par l'activité du service et les normes d'encadrement imposées par la réglementation. Cet emploi correspond au cadre d'emplois des Agents Sociaux Territoriaux, catégorie C, filière Sociale Médico-Sociale. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 30 heures 00.

M. le Président ajoute que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent non titulaire de droit public en application de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 et art.40 de la loi du 12 mars 2012.

M. le Président précise que la nature des fonctions suivantes justifie particulièrement le recours à un agent contractuel. Le niveau de recrutement doit impérativement correspondre à un diplôme **CAP Petite Enfance**. Le niveau de rémunération s'établit à : Indice Brut : 340 / Indice Majoré : 321. La durée de l'engagement est fixée à 12 mois à compter du 8 janvier 2018.

**Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire décide de:**

- créer un poste de Aide Petite Enfance catégorie C rémunéré par référence à l'indice brut 340, relevant du cadre d'emploi des Agents Sociaux Territoriaux, à raison de 30 heures hebdomadaires, à compter du 8 janvier 2018 ;

-modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe

## **14/ RECRUTEMENT VACATAIRE POUR ASSURER L'ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE ET PONCTUEL DE JEUNES.**

Le président explique au conseil communautaire que la communauté de communes, organise l'accueil de jeunes sur la tranche d'âge 11-17 ans. Cet accueil nécessite le recrutement spécifique d'une personne en vacation sur des temps précis et en renfort du permanent. Aussi, le président propose au conseil communautaire le recrutement d'un personnel spécifique par le biais d'un contrat de vacation sur la base d'une rémunération à hauteur de 12 euros brut de l'heure.

**Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire autorise le recrutement de personnel spécifique pour l'accueil de jeunes sur la tranche d'âge 11-17 ans sur la base d'un contrat de vacation au tarif horaire de 12 euros brut et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

## 15/ DECISION MODIFICATIVE : FPIC ET CFE/CVAE.

Le président explique au conseil communautaire que dans le cadre du reversement du FPIC à l'ETAT et de la CVAE au SYDEC, le budget 2017 n'a pas prévu suffisamment de crédit nécessitant le vote d'une décision modificative.

Effectivement :

- Pour le FPIC : prévu au BP 2017 : 56 000 euros pour un montant à reverser de 91 339 euros
- Pour la CFE/CVAE : prévu au BP 2017 : 132 000 euros pour un montant à reverser de 167 067 euros.

**Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire vote la décision modificative suivante et autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier :**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution Crédits	Augmentation Crédits	Diminution Crédits	Augmentation Crédits
<b>Fonctionnement</b>				
D-73-9118 : autres reversements de fiscalité	0.00	35 100.00 euros	0.00 euro	0.00 euro
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0.00	35 350.00 euros	0.00 euro	0.00 euro
<b>Total D 014 : Atténuation de produits</b>	<b>0.00 euro</b>	<b>70 450.00 euros</b>	<b>0.00 euro</b>	<b>0.00 euro</b>
D-6718 : autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	70 450.00 euro	0.00 euro	0.00 euro	0.00 euro
<b>Total D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>70 450.00 euro</b>	<b>70 450.00 euro</b>	<b>0.00 euro</b>	<b>0.00 euro</b>
<b>Total Général</b>	<b>0.00 euros</b>		<b>0.00 euro</b>	

## QUESTIONS DIVERSES :

### PROBLEMATIQUE COUVERTURE DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL : MOTION

Le président porte à l'information du conseil communautaire les problèmes de plus en plus fréquents de téléphonie mobile et de connexion Internet suite à son interpellation par le maire de CHASSIGNOLES lui-même interpellé par les habitants concernant la téléphonie mobile et le très faible débit internet.

C.CHADUC rappelle l'intérêt de signaler tous les dysfonctionnements sur la Plate Forme France Mobile.

Une motion va être rédigée et elle sera adressée à tous les décideurs en matière de téléphonie mobile et d'accès à internet. Le contenu sera communiqué pour validation avant que la motion soit diffusée.

## **ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEES RESPIRANDO**

Il est proposé le recrutement sous contrat saisonnier d'un agent pour le suivi biannuel des chemins de randonnée (balisage, propreté, entretien...) à charge de la communauté de communes.

## **POINT SUR LA REFLEXION EN COURS AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'ISSOIRE**

Le Président informe qu'une réunion a eu lieu le 30 octobre 2017 dans les locaux de CAPI entre le bureau communautaire et les VP de CAPI pour lancer la réflexion sur une éventuelle fusion à l'horizon 2019 – 2020. Une deuxième réunion se tiendra deuxième quinzaine de janvier 2018 avec l'ensemble des conseillers communautaires des deux entités : réunion de lancement...présageant l'ouverture d'ateliers de travail sur 4 samedis et sur 4 thématiques par blocs de compétences.

## **SICALA – EXERCICE COMPETENCE GEMAPI**

Le président informe que le conseil communautaire est amené à réfléchir sur les modalités d'exercice de la compétence GEMAPI. LE SICALA a transmis une note sur les possibles modalités de partenariat entre les EPCI et le SICALA pour l'exercice de la compétence GEMAPI avec un choix entre le transfert et le conventionnement dans la continuité de l'adhésion actuelle. L'année 2018 étant une année de transition.

### LE TRANSFERT =>

- Tout ou partie de la compétence GEMAPI => dessaisissement de la compétence => cotisation au syndicat

### LE CONVENTIONNEMENT =>

- Modification des statuts du SICALA

SYGAL nous interpelle par courrier concernant la délégation en bloc de la compétence GEMAPI ....avec la possibilité de conventionner avec d'un coté le SICALA et de l'autre le SYGAL en fonction des versants concernés.

Devant autant d'incertitudes et sans trop de réponse du coté du SICALA (il propose un conventionnement, de faire de 2018 une année transitoire et de préparation....sachant que le SICALA est chahuté par certaines CC qui veulent quitter son giron) ;

Du fait du questionnement par rapport au cout de l'exercice de cette compétence et par rapport à la gouvernance, le président propose d'ajourner notre décision, de rencontrer le directeur et le président du SICALA avant de vous soumettre une proposition.

## **BILAN OPAH**

Réunion 22 décembre à 14 h 00 - Mairie – VERGONGHEON – salle du conseil...

## **TERRAIN SYNTHETIQUE**

Le président demande à l'assemblée de confirmer l'autorisation du Président à entamer les démarches relatives à l'acquisition du terrain. Des dossiers de dépôt de subvention pourraient être déposés à la DETR 2018 et auprès de la FAFA.

## **RENTREE 2018 : RESULTAT DU QUESTIONNAIRE**

Sans avoir pris le temps d'analyser les résultats, il semble vraisemblable que la semaine des 4 jours soit actée. Un tableau de synthèse sera présenté au COPIL SUIVI TAP (prévu le 8 janvier à 16 h 30), COPIL suivi d'un conseil communautaire devant être convoqué avant les conseils d'école.

## **GENDARMERIE – CHAMPAGNAC LE VIEUX**

Un privé a un projet de requalification en lieu collectif sénior sur le site de la gendarmerie. Ce projet bénéficie du soutien de la commune de Champagnac. Le département interpelle la CC AUZON COMMUNAUTE et la commune de Champagnac pour qu'elles se prononcent sur l'opportunité d'acheter ce bien. Le CD 43 invoque qu'il est soumis à une mise en concurrence en cas de vente à un privé. AUZON COMMUNAUTE ne souhaitant pas acquérir le bien suggère au CD 43, l'existence d'un possible partenariat public / privé. La CC propose une rencontre avec le président du CD et ses services pour faire le point sur ce dossier.

Le privé étant en attente du diagnostic amiante, n'a pas pour l'instant présenté son projet à AC.